



Le Minihic sur Rance

MAIRIE DE LE MINIHIC SUR RANCE  
Département d'Ille et Vilaine

Envoyé en préfecture le 18/04/2017

Reçu en préfecture le 18/04/2017

Affiché le **10 AVR. 2017**

ID : 035-213501810-20170413-DELIB2017\_030\_1-DE

L'an deux mil dix-sept, le treize avril, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de ses délibérations sous la présidence de Monsieur Claude RUAUD, Maire de Le Minihic sur Rance.

Étaient présents : M. RUAUD, M. JAN, Mme BRION, Mme ALLEE, Mme CHOLOU,  
M. DABROWSKI, M. DELAHAIE, M. DOUET, Mme HOUZE-ROZE,  
M. LEMASSON, M. RIVE

Absents excusés : Mme GRAVELEAU donnant pouvoir à M. DELAHAIE  
M. MOREAU donnant pouvoir à Mme BRION  
M. ROLLAND donnant pouvoir à M. JAN  
Mme CHAMPOLLION

Secrétaire : M. DABROWSKI

#### Délibération n° 2017-030 : Fixation des tarifs camping 2017

M. JAN rappelle que les tarifs actuellement en vigueur datent de 2014. La commission camping du 17 mars 2017 propose au conseil municipal, dans un souci de simplification, une nouvelle grille tarifaire s'établissant ainsi :

<b>Forfait n°1 : 1 emplacement, 1 adulte, 1 véhicule</b>	<b>7 €</b>
<b>Forfait n°2 : 1 emplacement, 1 adulte, 1 caravane/camping-car</b>	<b>9 €</b>
Par enfant (-12ans) supplémentaire	2 €
Par adulte supplémentaire	2.40 €
Emplacement réservé (garage mort)	7 €
Taxe de séjour/nuit/personne	0.20 €
Jeton lave-linge	4 €
Electricité/jour/emplacement	3 €

En outre, il est proposé d'instaurer des arrhes à hauteur de 50% pour toute réservation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **APPROUVE** les tarifs ci-dessus qui seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017
- **APPROUVE** l'instauration d'arrhes à hauteur de 50% du montant de la réservation

Pour extrait conforme,  
Le Minihic sur rance, le 18 avril 2017  
Le Maire,  
Claude RUAUD

